

48



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le mardi 13 juin 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 13 juin 2006

13 h

Prière.

L'hon. P. Robichaud (Lamèque-Shippagan-Miscou) accueille à la Chambre Gaston Moore, qui a été député progressiste-conservateur de Caraquet de 2001 à 2003.

L'hon. M. Williams (Kent-Sud) accueille à la Chambre Clarence J. Cormier, qui a été député progressiste-conservateur de Memramcook de 1982 à 1987 et ministre de l'Éducation de 1982 à 1985.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M^{me} Robichaud :

79, *Loi sur les écoles sécuritaires.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Albert donne avis de motion 95 portant que, le jeudi 15 juin 2006, appuyé par M. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les informations concernant la coupe de bois sur les terres du Village historique acadien, incluant les rapports, les courriels, les télécopies, les procès-verbaux de réunions, les notes écrites à la main, les raisons de cette coupe de bois, le nombre d'acres coupées, le nombre de cordes de bois, le profit net, le travail en sylviculture effectué et les numéros de peuplements touchés par cette coupe (d'après le plan d'aménagement forestier pour le Village historique acadien, août 1987), du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2006.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que les projets de loi d'intérêt privé 66 et 69 soient lus une deuxième fois sur-le-champ. Il ajoute que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 66, *Loi concernant l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick* ;
69, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que les projets de loi d'intérêt privé 66 et 69 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 66, *Loi concernant l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick* ;
69, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 78, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 78 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 78, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que la motion 85, adoptée le 2 juin 2006, soit réputée avoir été lue de vive voix, dans son intégrité, pour qu'elle soit consignée au compte rendu du jour où elle a été adoptée.

Conformément à l'avis de motion 90, M. Murphy, appuyé par M. Allaby, propose ce qui suit :

attendu que le paragraphe 34(1) de la *Loi sur l'administration financière* précise très clairement qu'un mandat spécial ne peut être ordonné que s'il est requis « d'urgence pour le bien public » ;

attendu que les mandats spéciaux sont destinés à être utilisés pour faire face à des urgences réelles et à des dépenses imprévues ;

attendu que le gouvernement actuel fait preuve d'une indifférence flagrante à l'égard de ce paragraphe de la *Loi sur l'administration financière* ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au ministre des Finances de présenter des excuses à la Chambre pour être passé outre à la *Loi sur l'administration financière*.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Il est unanimement convenu de limiter l'étude des motions émanant des députés à 85 minutes.

Le débat reprend et se termine. La motion 90, mise aux voix, est rejetée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

La séance, suspendue à 15 h 57, reprend à 16 h 5 sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.